

Note sur les mesures d'allégements

From: "Lépinay, Francine" <francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca>
To: "Guérard, Martin" <martin.guerard@finances.gouv.qc.ca>
Cc: "Hareb, Samir" <samir.hareb@finances.gouv.qc.ca>
Date: Mon, 13 Mar 2023 12:25:52 +0000
Attachments: NoteMFQ_Mesures allégements_2023-03-13.pdf (110.38 kB)

Bonjour M. Guérard,

Voici une note présentant les impacts financiers du déploiement de la transformation numérique de la SAAQ discutée avec vous la semaine dernière. N'hésitez pas à contacter Mme Lépinay si vous avez des questions.

Salutations,

Alexandra Bonneau pour

Francine Lépinay, CPA

Vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

Société de l'assurance automobile du Québec | 333, boul. Jean-Lesage, N-5.02 | Québec (Québec) G1K 8J6 |

Tél. : 418-528-3621



francine.lepinay@saaq.gouv.qc.ca

OBJET : Impacts financiers : ○ Nouvelles mesures pour alléger les files d'attente à la SAAQ ○ Prélèvements commerçants non effectués	OBJECTIF DE LA NOTE : Pour information au ministère des Finances du Québec
--	--

RAPPEL DES FAITS

- Le déploiement de la transformation numérique de la SAAQ a affecté l'encaissement des sommes des clients à la Société ainsi que les prélèvements des sommes aux commerçants concernant entre autres la perception des droits et des taxes.
- Pour alléger les impacts du déploiement de cette transformation sur la population, le gouvernement du Québec a mis en place le 9 mars 2023 trois mesures visant à réduire la hausse d'achalandage observée dans les points de service de la SAAQ depuis les dernières semaines.
- Une assurance qualité des informations des transactions effectuées par les commerçants via le portail Commerçants est effectuée avant le prélèvement des sommes à ces derniers.
- Cette assurance qualité a permis d'identifier des informations erronées dans les données saisies par les commerçants et a engendré un retard des sommes à prélever (Aucun prélèvement à ce jour).

ANALYSE

- **Mesure 1 :** prolonger de 3 mois la validité des permis de conduire dont l'expiration est prévue entre le 9 mars et le 1^{er} juin 2023.
 - Vise 168 000 clients
 - Représente une baisse d'achalandage de 56 000 clients par mois en points de service (entre mars et mai)
 - Impacts financiers pour le gouvernement : **report de 2,8 M\$ en droits**
- **Mesure 2 :** la période de validité des certificats d'immatriculation temporaires émis entre le 9 mars et le 8 avril passera de 10 à 60 jours.
 - Vise entre 29 000 et 58 000 clients pour la période de 30 jours
 - Impacts financiers maximums (basés sur 58 000 clients) pour le gouvernement : **perte de 1,3 M\$,** dont 1,2 M\$ en droits et 0,1 M\$ en taxes sur la contribution d'assurance
- **Mesure 3 :** à compter du 9 mars 2023, la validité des permis de conduire étrangers sera maintenue jusqu'au 29 août 2023 afin de donner un sursis à leurs titulaires pour présenter une demande de permis au Québec.
 - Vise entre 20 000 et 58 000 clients, représentant une baisse d'achalandage maximale de 11 600 clients par mois en points de service (entre mars et juillet)
 - Impacts financiers maximum (basés sur 58 000 clients) pour le gouvernement : **perte de 0,1 M\$ en droits**
- **Prélèvements commerçants :** L'absence de prélèvements des sommes aux commerçants ainsi que la fermeture des systèmes en février impactent le versement des remises de droits au FORT ainsi que les taxes à l'Agence du Revenu du Québec (ARQ). Les montants seront ainsi décalés en fonction de la reprise des prélèvements.

IMPACTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

- Le tableau suivant résume les impacts financiers maximum estimés, pour le gouvernement, pour les trois mesures mises en place le 9 mars 2023 :

Impacts financiers des trois mesures pour le Gouvernement (en M\$)			
Mesure	Perte de revenus	Report de revenus	TOTAL
MESURE 1 - Report de 3 mois des permis avec photo (mars à mai)		2,8	2,8
MESURE 2 - Certificats d'immatriculation temporaires 60 jours	1,3		1,3
MESURE 3 - Permis de conduire étrangers	0,1		0,1
TOTAL	1,4	2,8	4,2

- Impact du report des prélèvements des transactions commerçants sur les prochains mois :
 - Mars : Aucune remise
 - Avril : Remise pour les transactions de février
 - Droits : **3 M\$** au FORT
 - Taxes : **80 M\$** à ARQ
 - Remises des 2 premières semaines de mars (estimé de **50 M\$**) en fonction de la période de rattrapage
 - Mai : Remises relatives aux transactions des 2 dernières semaines de mars (estimé de **50 M\$**) ainsi que toutes les transactions du mois avril comme le processus habituel. Le rattrapage sera donc complété

CONCLUSION

- Les impacts financiers des mesures pour le gouvernement sont les suivants :
 - 1,4 M\$ en perte de revenus
 - 2,8 M\$ en report de revenus.
- Les remises relativement aux transactions des commerçants (droits et taxes) seront reprises graduellement à compter du mois d'avril 2023. La mise à jour sera terminée en mai 2023.

Date : 2023-03-13